ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pensions d'invalidité

Question écrite n° 131746

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le retard de parution du décret d'application relatif à la coordination entre les différents régimes en matière d'assurance invalidité et de ses conséquences financières pour les personnes concernées. En effet, l'article 94 de loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011, qui modifie l'article 172-1 du code de la sécurité sociale, prévoit la mise en place du principe de coordination entre les différents régimes pour procéder au calcul des pensions d'invalidité dans le cas où une personne relèverait successivement de plusieurs régimes. Ce principe de coordination doit permettre de tenir compte de l'ensemble de la carrière, tous régimes confondus. À ce titre, le Conseil d'État doit prendre un décret afin d'établir les modalités de ce dispositif de coordination. À ce jour, les personnes concernées sont toujours dans l'attente de la parution du décret d'application relatif à la coordination des différents régimes en matière d'assurance invalidité. En effet, les personnes relevant successivement de plusieurs régimes ne peuvent, à ce jour, cumuler leurs pensions et voient, par conséquent, le montant de leur pension d'invalidité minorée. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre accélérer la parution de ce décret et ainsi permette aux personnes concernées de bénéficier de cette coordination dans le cadre du calcul de leur pension.

Données clés

Auteur : M. Olivier Dussopt
Circonscription : Ardèche (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131746
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2868
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)